

**Diplôme National du Brevet (DNB) – Session 2025
DEMANDE D'ÉTALEMENT DU PASSAGE DES ÉPREUVES**

Tout candidat en situation de handicap souhaitant demander - en application de l'article 3 du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 - le bénéfice d'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves du DNB doit renseigner les informations suivantes :

NOM : Prénom(s) :

Date de naissance :

Etablissement fréquenté (*si candidat scolaire*) :

Candidat : scolaire ou individuel ou CNED scolaire ou CNED individuel

Inscrit au DNB : série générale ou série professionnelle, préciser si agricole

➤ **Etalement du passage des épreuves** (cocher l'une des cases au choix) :

Sur la même session 2025 : « session normale » (juin) puis « session de remplacement » (septembre)

ou

Sur les sessions consécutives de juin 2025 et juin 2026 (uniquement pour les candidats scolaires qui font leur classe de 3^e en deux ans)

➤ **Choix des épreuves pour la session de juin 2025** (à cocher au choix) :

Épreuve de soutenance de projet spécifique aux candidats scolaires.

Épreuve de français.

Épreuve de mathématiques.

Épreuve d'histoire et géographie, enseignement moral et civique.

Épreuve de sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la terre et/ou technologie et/ou pour l'agriculture biologie-écologie).

Épreuve de « langue vivante étrangère » spécifique aux candidats individuels.

Important : les épreuves choisies précédemment doivent être passées impérativement dans leur intégralité, à la session de juin 2025 (les épreuves non choisies seront passées en septembre 2025 ou en juin 2026).

Fait à : le :

Signature du (de la) candidat(e) : et signature du représentant légal, si mineur(e) :

Visa, date, cachet et signature du chef d'établissement :